

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**
CS-25-190
ABROGATION DE L'ARRETE C-25-187

Objet de l'Arrêté : Réglementation de la circulation dans le cadre d'une procédure.

Adresse : Rue de Lisieux.
Période : Le jeudi 15 mai 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERNAY,

Vu :

- Le Code de la route ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Le Code Pénal,
- Le Code du travail,
- La délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Marie-Lyne VAGNER à la fonction de maire de la ville de Bernay.
- Le demandeur : **Brigade de Gendarmerie de Bernay.**
-
- **CONSIDERANT** : Pour le bon déroulement de la procédure, et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique en Ville.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation de tous véhicules, cycles, motocycles sera interdite rue de Lisieux section comprise au droit du carrefour avec la rue des Sources jusqu'au carrefour avec la côte aux rats.
Le stationnement de tous véhicules, cycles, motocycles sera interdit rue de Lisieux section comprise au droit du carrefour avec la rue du Pont de l'étang jusqu'à la côte aux rats.
- ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire de stationnement sera mise en place par le Service technique de la Ville de Bernay et son maintien sur les lieux sera assuré par le demandeur qui demeure responsable de tout incident résultant du fait de son activité.
- ARTICLE 3 :** Le droit des tiers et des riverains est et demeure expressément réservé.
- ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à Loi.
- ARTICLE 5 :** Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le Tribunal Administratif, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.
- ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :
 - Le Demandeur,
 - à la Police Municipale de la Ville de Bernay.
 - Service Technique de la Ville de Bernay.
 - à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bernay,
 - à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Bernay.

Aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne.

signé électroniquement le 29/04/2025,
par Madame Marie-Lyne, Maire



